



# Commissions Administratives Paritaires Nationales Assemblée Plénière 29 septembre 2008

Délégués du personnel et experts de la CGT-INRA

Ο αγνώστas δηλώνει, ο επιστήμονας αμφιβάλλει, και ο σοφός σκέφτεται  
L'ignorant affirme, le savant doute, et le sage pense  
Aristote

## Plan de l'intervention

1. **Proposition de la DGINRA du 23 septembre:  
Consortium EPCS**
2. Concertation à « contributions positives »
3. Le tour extérieur, inscriptions et promotions
4. Les retraités « spoliés » de 2007
5. Les concours internes tous les deux ans
6. Conditions d'exercice du mandat de représentants en  
CCDR et de délégués du en CAPN
7. Les fichiers issus de S2I-RH

## La contribution de la DGINRA : Consortium EPCS

La version définitive de la proposition de la DGINRA à la mission CHEVASSUS au LOUIS et sa lettre d'accompagnement ont été publiées le 23 septembre

Dans la lettre, Madame la Présidente, dit qu'elle a consulté le CSN et le CTP alors que les ordres du jour indiquaient seulement une information.

Grâce à l'intervention de nos représentants ainsi qu'à celles de nos partenaires syndicaux, ces instances ont débattu, ce qu'elle reconnaît dans la version définitive.

Mais elle ne fait état nulle part, des réserves fortes exprimées au CSN et du vote de défiance des représentants de la CFDT, de SUD et de la CGT au CTP du 17 septembre

## La contribution de la DGINRA : Consortium EPCS

Si la version finale fait apparaître des modifications mineures, toutes les caractéristiques majeures de l'EPCS demeurent.

Aucune des remarques apportées au CSN et au CTP sur l'inadaptation de la structure EPCS pour un tel projet n'a été pris en compte.

Même si la DGINRA se veut rassurante sur le maintien de l'intégrité des établissements fondateurs, sur le maintien de leurs missions et sur la pérennité des statuts différenciés des personnels, elle reconnaît implicitement que l'EPCS peut employer des agents pour des tâches subsidiaires

## La contribution de la DGINRA : Consortium EPCS

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, nos délégués dans chacune des commissions administratives paritaires nationales demanderont que soit soumise au vote des délégués, la motion qui a reçu 8 des 10 mandats des représentants du personnel au CTP du 17 septembre, à savoir:

# La contribution de la DGINRA : Consortium EPCS

## MOTION

La Commission Paritaire Nationale des IR, IE, AI, TR, AT, réunie ce jour, a été informée que la Direction Générale a remis à Monsieur CHEVASSUS au LOUIS, le 23 septembre 2008, la version définitive de sa position sur le projet de « consortium recherche et formation supérieure en agronomie » pour qu'il la transmette au gouvernement avant la fin du mois de septembre.

Ce projet, hormis quelques points mineurs, reprend les propositions présentées au Conseil Scientifique National du 12 septembre et au Comité Technique Paritaire du 17 septembre, la forme juridique retenue pour ce consortium demeure un Établissement Public de Coopération Scientifique, personne morale de plein exercice.

En conséquence, la Commission Paritaire Nationale des IR, IE, AI, TR, AT se prononce contre ce projet

# Plan de l'intervention

1. Proposition de la DGINRA du 23 septembre:  
Consortium EPCS
2. **Concertation à « contributions positives »**
3. Le tour extérieur, inscriptions et promotions
4. Les retraités « spoliés » de 2007
5. Les concours internes tous les deux ans
6. Conditions d'exercice du mandat de représentants en  
CCDR et de délégués du en CAPN
7. Les fichiers issus de S2I-RH

## Concertation à contributions positives

Mise en place par décision « personnelle » de deux chefs de départements

Souhait de ne collecter que des contributions positives = en accord avec le projet de la DGINRA

Système de tri (censure) pour ne conserver que les contributions positives validées par les CD

Possibilité pour les CD d'identifier les contributeurs positifs, les contributeurs négatifs et « en creux » les agents tièdes ou peu enclins à se prononcer en faveur de l'EPCS

## Concertation à contributions positives

Possibilité de pression sur les agents trop tièdes ou trop négatifs

Rôle des CD

dans les CSS

pour CR2 en CR1 et CR1 en DR2

pour avancements IE2 - IE1, IE1 - IE0 et IR2 - IR1

pour tour extérieur AI - IE2 et IE1 - IR2

Nous demandons à la DGINRA

De se désolidariser de cette opération

De demander aux CD d'y mettre fin

D'ouvrir une réelle concertation sur le Consortium

# Plan de l'intervention

1. Proposition de la DGINRA du 23 septembre:  
Consortium EPCS
2. Concertation à « contributions positives »
- 3. Le tour extérieur, inscriptions et promotions**
4. Les retraités « spoliés » de 2007
5. Les concours internes tous les deux ans
6. Conditions d'exercice du mandat de  
représentants en CCDR et de délégués du en  
CAPN
7. Les fichiers issus de S2I-RH

## Le tour extérieur, inscriptions et promotions

La note de service 2007-82 du 31/12/2007, page 12, rappelle le sens que les textes donnent au concept de « tour extérieur » et que cette voie de promotion doit permettre de prendre en compte **PRIORITAIREMENT** les cas des agents « anciens » méritants.

La reconnaissance de l'exercice des fonctions relevant du corps de niveau supérieur ressort **DAVANTAGE** des concours internes sur postes profilés ou de promotion sur place.

Pourquoi tant de propositions de l'administration sont-elles tant en faveur d'agents « récents » dont la promotion relève davantage des CIR et CIPP?

## Le tour extérieur, inscriptions et promotions

L'ancienneté prise en compte est l'ancienneté cumulée dans les grades et corps de titulaires et dans les catégories contractuelles correspondantes, de l'INRA et des autres EPST

Promotion de corps	Corps et grades de titulaires et catégories contractuelles
ATP1 en TRNO	AT2, AT1, ATP2, ATP1 AGT, AGTP, AJT, AJTP 6B, 5B, 4B
TREX en AI	TRNO, TSU, TREX TR3, TR2, TR1 3B, 3D, 2B (50%), 2D (80%)
AI en IE	AI 2B (50%), 2D (20%)
IE1 en IR2	IE2, IE1, (IE0) 0B, 3A

## Le tour extérieur, inscriptions et promotions

Promotions	Règle statutaire	Inscriptions et promotions (2007) 2008	Clause de sauvegarde
ATP1 en TRNO	7/20 <sup>ème</sup> des nominations en TR	(59) 78 ?	1/100 <sup>ème</sup> des TR 25
TREX en AI	1/3 <sup>ème</sup> des nominations en AI	(25) 21 (16) ?	1/100 <sup>ème</sup> des AI 8
AI en IE2	1/6 <sup>ème</sup> des nominations en IE	(13) 21 (8) ?	1/100 <sup>ème</sup> des IE 9
IE1 (IE0) en IR2	1/7 <sup>ème</sup> des nominations en IR	(9) 9 (5) ?	1/120 <sup>ème</sup> des IR 6

## Le tour extérieur, inscriptions et promotions

Nous demandons INSTAMMENT à la DGINRA de faire preuve de pédagogie envers ses CD, PC et DU

L'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude n'induit pas automatiquement sa promotion, même si tous les agents ont vocation à être promus

Le rang occupé par l'agent est déterminant

La promotion n'est effective qu'après publication des décisions de promotion

# Plan de l'intervention

1. Proposition de la DGINRA du 23 septembre:  
Consortium EPCS
2. Concertation à « contributions positives »
3. Le tour extérieur, inscriptions et promotions
4. **Les retraités « spoliés » de 2007 et les concours internes tous les deux ans**
5. Conditions d'exercice du mandat de représentants en CCCR et de délégués du en CAPN
6. Les fichiers issus de S2I-RH

## Les retraités « spoliés » de 2007

Les collègues promus à l'avancement accéléré d'échelon, à l'avancement de grade ou au changement de corps au titre du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et qui sont partis en retraite au cours du second semestre 2007, ont certes bénéficié d'un rappel de salaires sur leur nouvelle position pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et la date de départ en retraite

Mais pour 28 d'entre eux, la retraite a été calculée sur la base de leur ancienne position, position qu'ils occupaient au 1<sup>er</sup> janvier 2007, en raison de la non publication des décisions de promotion.

Après notre intervention auprès de la DGINRA, celle-ci a demandé à titre exceptionnel une dérogation pour 2007, qui a été accordée

## Les retraités « spoliés » de 2007

Les collègues concernés ont vu leur situation se régulariser tardivement.

Pourquoi la DGINRA a-t-elle tant tardé à publier ces décisions, prenant le risque de spolier définitivement nos collègues des bénéfices de la promotion?

Quelles dispositions la DGINRA a-t-elle prise pour qu'en 2008, les mêmes maux ne produisent pas les mêmes effets, autrement qu'en interdisant de promotions les agents ayant annoncé leur intention de faire valoir leur droit à retraite ou étant rayés des cadres de l'INRA, au cours du second semestre 2008 ?

## Les concours internes CIR et CIPP, et SELPRO

Compte tenu de l'oukase du ministère du budget, la DGINRA a-t-elle l'intention de maintenir la procédure de concours internes de recrutement ou de promotions sur place tous les deux ans, ce qui dissuaderaient les candidatures des collègues en instance de départ en retraite ?

Si la DGINRA décide de revenir à des campagnes annuelles, quelles assurances peut elle donner du maintien de la procédure des concours internes de promotion sur place, voie majeure de reconnaissance de l'exercice des fonctions du corps supérieur ?

Questions identiques pour la sélection professionnelle d'accès en TREX ?

# Plan de l'intervention

1. Proposition de la DGINRA du 23 septembre:  
Consortium EPCS
2. Concertation à « contributions positives »
3. Le tour extérieur, inscriptions et promotions
4. Les retraités « spoliés » de 2007 et les concours internes tous les deux ans
- 5. Conditions d'exercice du mandat de représentants en CCCR et de délégués en CAPL et en CAPN**
6. Les fichiers issus de S2I-RH

## Exercice du mandat en CAPL, CCCR et en CAPN

Respecter les droits attachés au mandat et de la confidentialité des dossiers

une machine dédiée pour traiter et archiver les dossiers

un local ou un meuble fermé pour stocker les dossiers

accès aux équipements du centre pour imprimer les tableaux

Puisque les frais sont pris en charge sur la ligne 402, faciliter les déplacements en soulageant les secrétariats

saisie des données sur Ulysse assurée par les SDAR

réservation billets train ou avion sur plateforme Carlson

réservation chambres d'hôtel sur plateforme Centrale des Salles

convocation dématérialisée acceptée par les SDAR

attribution de la carte Affaires et/ou avance sur déplacement

## Exercice du mandat en CAPL, CCDR et en CAPN

Donner toutes les facilités pour rencontrer les agents et leurs hiérarchies sur les postes de travail

Recevoir les convocations suffisamment à l'avance pour faciliter l'organisation du travail et de la vie de famille

Disposer des locaux en nombres suffisants pour étudier collectivement les dossiers et préparer les propositions tout en assurant la confidentialité des échanges

L'exercice du mandat de délégué en CAPL ou en CAPN, de représentant en CCDR, d'expert syndical en CAPL, CCDR ou CAPN ne doit pas pénaliser les agents et freiner leur promotion

# Plan de l'intervention

1. Proposition de la DGINRA du 23 septembre:  
Consortium EPCS
2. Concertation à « contributions positives »
3. Le tour extérieur, inscriptions et promotions
4. Les retraités « spoliés » de 2007 et les concours internes tous les deux ans
5. Conditions d'exercice du mandat de représentants en CCDR et de délégués en CAPL et en CAPN
- 6. Les fichiers issus de S2I-RH**

## Les fichiers issus de S2I-RH

Une nouvelle fois, nous soulignons que si la campagne 2008 n'a pas tourné à la catastrophe, le mérite en revient aux collègues qui ont la vision complète sur S2I-RH et les petites mains de la DRH

Malgré leurs interventions, la DGINRA a dû retarder les CAPL, CCDD et CAPN, les premiers fichiers envoyés dans les centres ou auprès des départements qui président les CCDD étaient bourrés d'erreurs.

Ces erreurs sont dues à une méconnaissance de l'histoire de l'INRA et à une insuffisance de moyens financiers et de postes de titulaires affectés à ces tâches: nous demandons à la DGINRA d'y remédier

## Les fichiers issus de S2I-RH

Ainsi ont été exhumées les avancements accélérés d'échelon dont ont bénéficié les agents contractuels d'avant 1984, avancements obtenus dans des catégories qui n'existent plus depuis 24 ans et qui étaient attribués selon des règles totalement différentes

Grâce à l'intervention des collègues qui ont accès au cœur du système, ces erreurs ont été corrigées: de tels avatars sont extrêmement déstabilisants pour elles et eux qui voient dans les critiques adressés aux fichiers une remise en cause de la qualité de leur travail et de leur compétence

Demeure la non inscription des anciennetés dans le corps dans d'autres EPST et d'autres administrations



*Megalopyrophyllus  
communis  
ssp. vulgaris*

(Fat Fire Lover)

vous souhaitez des  
CAPN  
jubilatoires